



Devoir d'habillement en guise de PA , jugement farfellu

Par **sylvie0633**, le **12/05/2013** à **15:19**

Bonjour, rnVoilà mon histoire en bref, lors du dernier jugement le père de mes 2 ados (16 et 15ans) après avoir organiser son insolvabilité à été condamné a tenez vous bien^^ habiller ses enfants 2 fois par an , sans préciser évidemment le nombre de caleçons (ironie!) et autres vêtements qu'il devait acheter, ainsi j'ai eu droit à un short puis à un tee-shirt par an bien entendu .. Sauf que monsieur est au rsa que quand il entre dans le bureau du JAF, bien trop gentille je laisse cette situation continué . Aujourd'hui je n'en peut plus , il n'exerce jamais son droit de visite et d'hébergement fixé à un week-end sur deux et la moitié de chaque vacance, travaille bel et bien (j'ai trouvé un contrat de travail ou il était parti travailler en tant que commandant de bateau à Tahiti pour un salaire de CINQ MILLE euros/mois (rien que ça). bref le clou de mon histoire est quand même la juge qui m'a clairement expliqué que j'étais très bien habillé et que je n'avais pas l'air d'avoir besoin d'argent (je suis au rsa avec mes enfants j'ai du justifié le détail de ma tenue jupe a une amie chemise de 10 ans) et quand bien même il s'agissait de MES ENFANTS et de la contribution à leurs éducation , j'ai juste voulu être présentable ce jour-là . Voilà une petite partie de mes problème ! j'espère que vous pourrais me conseiller car aujourd'hui j'ai décidé de ne plus subir et je souhaite me battre pour mes fils . je vous remerciernrnQuand je dis j'ai eu droit c'est en fait que je le prend pour moi car c'est à moi qu'il revient du coup de les habillés .. merci d'avance pour vos conseils

Par **Sophie**, le **12/05/2013** à **22:18**

Bonsoir,rnrnLes papas se plaignent actuellement vis les médias sur le fait qu'ils ne peuvent jouer leur rôle de père etc..rnrnMdr !!rnrnIl y en a combien pour qui cela arrange... surtout quand les

enfants ne veulent plus y aller chez eux.....nC'est le cas de ma fille (17ans), cela fait 3 ans qu'elle ne va plus chez son père.....nPapa tout gentil a fait un écrit signé comme quoi, il ne porterait pas plainte pour non présentation d'enfant pour respecter le souhait de la p'tite.nrnIl faudrait que les juges fassent une enquête avant de nous juger nous les mères...

Par **sylvie0633**, le **20/05/2013** à **17:21**

bonjour Sophie , nOui c'est clair tout à fait d'accord. Dans mon cas j'avais 20ans et le tribunal a donné la garde au père alors qu'il confié ses enfants à sa mère ses sœurs puis sa copine , malgré une enquête sociale qui était en ma faveur je n'ai jamais réussie à récupérer mes enfants , cela à durer 5ans . s'il ne me les avait pas "rendu" car d'après lui j'étais une nounou "gratuite" (monsieur n'avait plus de moyens financier) je n'aurais jamais pu récupérer mes fils, ces termes "RENDU" "RECUPERER" me choque au plus haut point . Nos enfants sont considéré comme des objets . J'aimerais tellement attaquer tout ce système car le résultat est grave nous sommes brisés à l'intérieur . la justice n'est pas juste dans mon cas c'est l'argent qui à mener la danse , pas la morale ni la conscience :(